

**N°DEL.25.053**

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	33
Représentés	8
Absent	2

<b>Votes</b>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	1

**UNANIMITE**

## **Conseil Municipal**

### **Séance du 25 juin 2025**

Le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

#### **Étaient présents :**

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Mathilde BEZACE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Franklin Lambert POU DY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

#### **Étaient représenté-e-s :**

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS  
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Bénédicte HACHE  
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER  
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE  
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI  
MME Martine FOURNIAUD pouvoir à Thierry BALIAS  
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER  
M. Walid SAYADI pouvoir à Moustapha THIAM

#### **Étaient absent.e.s :**

Sabrina DOS REIS, Tonino PANETTA

#### **Secrétaire de séance :**

Damien DESROCHES

**O B J E T**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2024  
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique du budget annexe des Parkings.

### LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Amandine FRANCISOT,  
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-31 ;  
 Vu la délibération n°24.022 du 3 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;  
 Vu la délibération n°24.077 du 26 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024 ;  
 Vu la délibération n°24.121 du 6 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 de 2024 ;  
 Vu la délibération n°21.087 du 30 juin 2021 autorisant la Commune à se porter candidate pour expérimenter le Compte Financier Unique ;  
 Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratif et Compte de Gestion ;  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Vu la Finances / Commerces / Marchés Développement Economique / Emploi / Insertion du 12 juin 2025

### DELIBERE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et après présentation du CFU 2024 du Budget annexe des parkings, Monsieur le Maire Tonino PANETTA se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Ali ID ELOUALI 1<sup>er</sup> Maire Adjoint pour permettre à l'assemblée de voter.

**ARTICLE 1 :** Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 pour le budget annexe des Parkings arrêté comme suit :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024			RESTES A REALISER (reports sur l'année 2025)			SOLDES CUMULES
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	EXCEDENT DEFICIT
FONCTIONNEMENT	1 063 440,03	1 089 447,39	26 007,36	0,00	0,00	0,00	26 007,36
INVESTISSEMENT	1 169 527,30	1 339 970,87	170 443,57	192 797,51	0,00	-192 797,51	-22 353,94
<b>TOTAL</b>	<b>2 232 967,33</b>	<b>2 429 418,26</b>	<b>196 450,93</b>	<b>192 797,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-192 797,51</b>	<b>3 653,42</b>

**ARTICLE 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025

  
 Ali ID ELOUALI  
 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Pour extrait conforme,

Accusé de réception en préfecture  
 004-219400223-20250707-25-053-BF  
 Date de télétransmission : 07/07/2025  
 Date de réception préfecture : 07/07/2025